



REGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue à son siège social au 737 du Chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 11 mars 2020 à 18h00.

SONT PRESENTS Madame Chantal Denis, mairesse, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu
Monsieur Michel Robert, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale, municipalité de St-Mathieu de Beloeil (points 2 à 13)

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

INVITÉ : Monsieur Daniel Tétreault, CPA, (Point 2 seulement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 18h00 par Monsieur Marc Lavigne, président
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion et aucun public n'est dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des états financiers
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 février 2020
4. a) Rapport sur la qualité de l'eau / Février 2020
b) Rapport de fuites / Février 2020
5. Comptes à payer – Février 2020
6. Adoption du règlement d'emprunt #2020-01
7. Résolution - Demande d'aide financière FIMEAU
8. Réorganisation administrative
9. Révision de l'entente de la Régie
 - a) Demande d'intervention du MAMH
 - b) Réponse à la municipalité de Saint-Mathieu de Beloeil
10. Suivi comptes à recevoir
11. Suivi des dossiers
12. Période de questions
13. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2020.03.012 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de vérification de Daniel Tétreault, CPA, auditeur CA

2020.03.13 Il est proposé par: Madame Chantal Denis
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité que les membres du conseil d'administration acceptent, tel que présenté, le rapport financier de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 12 FÉVRIER 2020

2020.03.014 Il est proposé par: Madame Chantal Denis
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2020, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

4. a) RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / FÉVRIER 2020

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

b) RAPPORT DE FUITES / FEVRIER 2020

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

5. COMPTES À PAYER / FÉVRIER 2020

2020.03.015 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de février 2020 représentant la somme de cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt dollars et cinquante-et-un cents (195 980.51\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2020-01

CONSIDÉRANT que la Régie doit procéder à des travaux de mise aux normes de son usine de filtration d'eau potable afin de rendre celle-ci conforme à la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné lors de l'assemblée régulière du 15 janvier 2020;

2020.03.016 Il est proposé par: Madame Chantal Denis
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2020-01 intitulé Règlement décrétant une dépense de 16 727 921\$ et un emprunt de 16 727 921\$ pour la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de la Régie de l'AIBR.

7. RÉSOLUTION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FIMEAU

ATTENDU QUE la Régie a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'applique à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Régie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

2020.03.017 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que

- La Régie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Régie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU ;
- La Régie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- La Régie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- La Régie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Le conseil d'administration de la Régie autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU

8. RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE la tarification de l'eau est depuis le 1^{er} janvier 2020 prise en charge par les municipalités membres de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE cette modification dans les procédés de travail entraîne une réduction significative de la charge de travail au poste de comptable;

2020.03.018 Il est proposé par: Madame Chantal Denis
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité de réduire la semaine de travail au poste de comptable à deux (2) jours par semaine.

9. RÉVISION DE L'ENTENTE DE LA RÉGIE

a) Réponse à la municipalité de St-Mathieu de Beloeil

CONSIDÉRANT la résolution 2019.12.075 adoptée par le conseil de la Régie le 11 décembre 2019 par laquelle le conseil de l'AIBR demande au conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil de se prononcer en faveur ou en défaveur du projet d'entente tel qu'approuvé par les conseils des quatre autres municipalités membres de la régie;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre d'information relative au projet de renouvellement d'entente de la régie a eu lieu avec le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil le 17 février 2020 en présence du président et du directeur-général de l'AIBR ;

CONSIDÉRANT le courriel transmis par M. Normand Teasdale, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et aux membres du conseil de l'AIBR le 6 mars 2020 contenant plusieurs propositions d'amendements au projet d'entente déjà approuvée par les autres municipalités membres de la Régie.

2020.03.019 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité

D'informer le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil que le conseil de la Régie rejette les propositions d'amendements proposées à l'exception de l'amendement visant la révision de la capacité maximale de consommation de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil indiquée à l'annexe 5 du projet d'entente.

De réitérer la demande au conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil contenue dans la résolution 2019.12.075 de se prononcer en faveur ou en défaveur du projet d'entente tel qu'approuvé par les conseils des quatre autres municipalités membres de la régie.

b) Demande d'intervention du MAMH

CONSIDÉRANT l'absence d'unanimité entre les municipalités membres concernant le projet de renouvellement de l'entente de régie;

2020.03.020 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité d'informer la direction régionale du Ministère des Affaires Municipales de la situation et de demander l'intervention du Ministère dans le contexte du renouvellement de l'entente de régie.

10. SUIVI COMPTES À RECEVOIR

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des comptes à recevoir en date du 11 mars 2020.

11. SUIVI DES DOSSIERS

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 4 mars 2020 présenté par le directeur général.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée au conseil d'administration.

14. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020.03.021 Il est proposé par : Madame Ginette Thibault
appuyé par: Monsieur Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 20h13.